



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'450
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 660.3
Abo-Nr.: 660003
Seite: 16
Fläche: 42'065 mm²

L'importance sans cesse croissante des impôts indirects

Stéphane Rinkin*
et Laure Mori**

Aujourd'hui, on compte déjà quelque 150 pays disposant à la fois d'un système d'impôts indirects et d'un système d'impôts directs et on constate au jour le jour une tendance grandissante vers les impôts indirects. Ce glissement des impôts directs vers les impôts indirects ne cesse d'augmenter, et l'importance de ces derniers s'amplifie tant pour l'Administration des finances que pour les entreprises. Pourquoi?

Les impôts directs: il règne en matière d'impôts directs une concurrence permanente relative aux taux d'imposition les plus avantageux, que ce soit pour les impôts sur le revenu, sur le bénéfice, sur la fortune ou autres. Le coût de ces impôts devient par conséquent une source de compétition entre les Etats entraînant des «moins-perçus» pour certains d'entre eux. Cette distorsion commande inévitablement une compensation qui trouve ses échos dans les impôts indirects.

Les impôts indirects constitueront, dans un avenir proche, la source principale des recettes publiques dans le monde

Evolution et priorités: tandis que les recettes des impôts directs varient en fonction du bénéfice, de la fortune et du revenu des entreprises, les impôts indirects sont moins dépendants de la conjoncture. En effet, la morosité conjoncturelle ne diminue pas les besoins des consommateurs en biens et services,

raison pour laquelle, d'ailleurs, la moitié des Etats de l'Union ont progressivement augmenté leur taux de TVA depuis 2008.

De plus, les impôts indirects sont supportés par le consommateur final, et celui-ci n'a guère d'échappatoire. En effet, les domaines dans lesquels ce dernier ne doit pas s'acquitter de la TVA sont très rares et pratiquement limités aux services des banques et des assurances. Ce statut de consommateur final conduit les Etats membres de l'Union à lier très étroitement les impôts indirects à leurs budgets nationaux.

En outre, il n'est pas inutile de rappeler que l'objectif fondamental d'un système d'imposition est de générer des recettes pour financer les dépenses de l'Etat. A cet égard, les impôts indirects fournissent jusqu'à 60% des recettes fiscales dans certains pays européens. Selon certaines estimations, ils constitueront, dans un avenir relativement proche, la source principale des recettes publiques à l'échelle mondiale.

Le système d'impôts indirects présente toutefois une grande faiblesse: il est extrêmement enclin à la fraude (fraude Carrousel p. ex.). Dans ce contexte, la Commission européenne estime les pertes de recettes fiscales dues à la fraude touchant l'impôt sur le chiffre d'affaires à plusieurs centaines de milliards d'euros par an, rien que dans l'Union européenne. Dans ces conditions, on comprend l'importance accordée par les gouvernements à une surveillance plus stricte et à une lutte contre la fraude de par le monde. Cette vigilance se répercute à son tour sur les entreprises en tant que premiers pourvoyeurs d'impôts pour l'Etat.

Il est clair que les entreprises assument un rôle de collecteur d'impôts non rémunéré pour le compte des Etats. Le fait de respecter les dispositions légales et de prélever les impôts dans divers pays peut

s'avérer être coûteux vu la multitude de réglementations existantes dans les différents pays.

Par ailleurs, les contrôles opérés par les administrations fiscales touchent majoritairement les entreprises. L'augmentation de l'importance et du volume des impôts indirects s'accompagne d'une multiplication des contrôles par les autorités fiscales.

Consciente de cette lourde responsabilité pour les entreprises, la Commission européenne a lancé un large débat sur l'évaluation du système actuel de la TVA ainsi que sur les voies à suivre pour renforcer la cohérence de ce dernier. A cet égard, du 1er décembre 2010 au 31 mai 2011, toute personne intéressée pouvait se prononcer sur les questions soulevées dans le *Livre vert sur l'avenir de la TVA – vers un système de TVA plus simple, plus robuste et plus efficace* rédigé par la Commission européenne.

On ne peut que constater la réaction massive des principaux acteurs, à savoir les entreprises, les universitaires, les citoyens et les autorités fiscales, face à cette consultation puisqu'on compte plus de 1700 contributions émises lors de la période de consultation.

Par ailleurs et selon la communication de la Commission européenne du 6 décembre 2011 (COM 2011/851 final), aussi appelée le *Livre blanc*, le Parlement européen, le Comité économique et social européen ainsi que le groupe de politique fiscale ont accueilli favorablement le Livre vert et confirmé le besoin de réformer en profondeur le système de TVA de l'Union européenne.

En ce qui concerne les prochaines étapes, il s'agit dès à présent de présenter la stratégie en vue de réformer le système de TVA, de fixer les règles de procédure pour aboutir à une telle réforme et finalement d'exiger des parties concernées, c'est-à-dire le Conseil européen et les Etats membres, d'adopter les actions



Le Temps
1211 Genève 2
022/ 888 58 58
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'450
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 660.3
Abo-Nr.: 660003
Seite: 16
Fläche: 42'065 mm²

nécessaires en vue d'implémenter cette réforme.

La gestion des impôts indirects dans les entreprises: nombre d'entreprises internationales disposent de leurs propres départements fiscaux afin d'optimiser les impôts directs. Mais, bien que chaque transaction ou presque génère aussi des conséquences en matière d'impôts indirects tant pour l'acheteur que pour le vendeur, rares sont celles qui sont dotées d'un département d'experts TVA, les impôts indirects n'étant souvent considérés que comme un «hobby» du département des finances ou du département fiscal.

Pourtant, les avantages résultant d'une bonne coordination entre la stratégie fiscale et la stratégie de l'entreprise sont nombreux. En effet, une stratégie TVA appropriée permet à l'entreprise aussi bien de réduire les risques (moins de sources d'erreurs humaines ou du système) et les coûts de compliance (davantage d'efficacité dans les procédures, davantage d'automatisation, moins de coûts imputables à la gestion de l'informatique) mais aussi d'améliorer le cash-flow interne de l'entreprise (par une gestion proactive des créances fiscales).

On ne peut que recommander aux entreprises notamment internationales d'accorder davantage d'importance aux impôts indirects, ne serait-ce que pour éviter des surprises coûteuses et des risques de réputation.



*Partner
Indirect taxes,
PwC Genève



**Assistante
Indirect taxes,
PwC Genève